

## SEANCE DU 18 MAI 2016

Le mercredi 18 mai 2016 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, M. LECAT François, Mme RAYMUNDIE, M. MORIN Stéphane, M. COSNARD Pierre, adjoints, CANTREL Grégory, COURTILLET Jennifer, LANGUILLET Marc, LECOILLARD Mickaël, LEMARIE Jean-Marie, MAUTAIENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme L'HERMITTE Muriel à M. BRUNET Bernard,
- Mme BENARD Magalie à Mme PION Christelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme COURTILLET Jennifer a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu du 6 avril 2016.

### 1) Révision simplifiée du plan local d'urbanisme

Le conseil Municipal,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-34 et R153.12,

Vu les dispositions du PLU en vigueur,

Considérant la volonté du conseil Municipal de modifier

- le classement de plusieurs parcelles classées en N, A, U dans le PLU,
- quelques articles du règlement,
- les périmètres de risques de cavité à l'issue d'une étude complémentaire,

Décide :

- 1) de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la Commune d'engager une procédure de révision simplifiée,
- 2) de préciser les objectifs de la Commune comme suit :
  - modifier le classement de plusieurs parcelles classées en N, A, U dans le PLU,
  - modifier quelques articles du règlement,
  - modifier les périmètres de risques de cavité à l'issue d'une étude complémentaire,
- 3) d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après :
  - affichage des différentes étapes de la révision simplifiée du PLU à la mairie,
  - mise à disposition du public d'un registre où toutes les observations pourront être consignées,
- 4) de charger le bureau ATELIER LIGNES de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée (selon devis d'un montant de 4200 € ht soit 5040 € ttc),
- 5) de tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'approbation,
- 6) de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention qui serait nécessaire à la révision simplifiée du PLU,
- 7) de notifier, le cas échéant, la présente délibération :

- à Mme la Préfète,
  - au Président du conseil Régional,
  - au Président du conseil Général,
  - au Président de la Chambre des Métiers de Seine-Maritime,
  - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen,
  - au Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime,
  - au Président du Pays entre Seine et Bray compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale,
- 8) conformément à l'article R.153.21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

M. MORIN souhaite réunir au préalable, courant juin 2016, le prestataire « atelier lignes » et la commission « urbanisme » afin de pouvoir échanger notamment sur son document d'analyse du permis d'aménager de SMP (transmis aux élus) et, le cas échéant, d'amender les éléments de révision simplifiée du PLU. M. MORIN interroge M. BRUNET sur ses disponibilités.

## 2) Budget 2016 – Décision modificative n°1

Pour raison d'insuffisance de crédits sur deux chapitres du budget 2016, M. le maire propose d'opérer les transferts suivants :

↳ c/020 : - 1440 €

c/2128-68 : + 1440 €

↳ c/022 : - 2000 €

c/6718 : + 2000 €

Le conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## 3) Projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la zone de Rouen – Consultation publique

M. BRUNET informe le conseil Municipal de la mise à disposition du public du projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la zone de Rouen du 17 mai au 16 juin 2016 et donne lecture de l'arrêté préfectoral. M. BRUNET invite les élus à consulter ce dossier afin de pouvoir émettre un avis lors d'une prochaine séance.

## 4) LNP (ligne nouvelle Paris Normandie) – Avancement du dossier

M. BRUNET et M. MORIN font part des récentes réunions à ce sujet.

Le vendredi 13 mai 2016, M. MORIN et quelques membres du collectif « LNP oui, mais pas à n'importe quel prix », habitants de la Commune (dont M. TIRET et M. LESEIGNEUR), accompagnés de M. BOUILLON Christophe, député, se sont rendus au siège régional de SNCF Réseau pour pouvoir remettre les 3200 pétitions à M. MABIRE Pascal, chef de mission du projet LNP, l'occasion également d'exposer à M. MABIRE, nouvellement nommé dans ses fonctions, la situation actuelle et les attentes du collectif.

Le mardi 17 mai 2016, une commission consultative, à laquelle ont participé M. LECAT et M. MORIN et où étaient conviés les maires des communes concernées (ou leurs représentants), s'est déroulée en Préfecture sous la présidence du secrétaire général, M. Yvan CORDIER.

M. MORIN fait donc part des échanges de cette commission.

Cette commission fut animée par les responsables de SNCF réseau dont M. MABIRE, chef de mission, M. HURISSE, M. MATHIEU et M. LOISELAY, chargés des études générales, d'infrastructures et environnementales. Il a été rappelé que le projet LNPN est phasé depuis 2013 sur trois sections prioritaires à savoir Paris-Mantes, Mantes-Evreux, Rouen-Yvetot, auxquelles s'ajoutera le Y de l'Eure à une date ultérieure.

Les objectifs de ce projet ont à nouveau été soulignés :

- Permettre plus de régularité,
- Améliorer les temps de parcours et de fréquence,
- Faciliter les dessertes de chaque territoire,
- Développer les dessertes franciliennes,
- Diversifier l'offre autour de Rouen et de Caen,
- Développer le FRET,
- Faciliter l'accès à Roissy et au secteur de la Défense.

Lors du dernier COPIL du 4 mai 2016, il a été décidé d'exclure la gare de Nanterre du projet LNPN. Les accès normands se feront donc par la gare de Paris Saint Lazare qui devra accueillir tous les sillons dans de bonnes conditions.

D'ici le début 2017, les passages préférentiels de 1 à 3 km dans les trois sections prioritaires devront être arrêtés. Courant 2017, le tracé à travers le passage préférentiel retenu devra être défini.

Le scénario déterminé fera l'objet d'un dossier ministériel déposé fin 2016.

Les règles fixées par SNCF Réseau sont :

- Un investissement soutenable,
- Une infrastructure éco-conçue,
- Une ligne en cohérence et en dialogue avec le développement économique et territorial.

Il est précisé qu'il a été décidé d'étendre le champ d'études entre Rouen/Yvetot (scénario Maromme).

La définition du projet est donc de :

- Créer une nouvelle gare Rouen rive gauche,
- Se raccorder à la ligne Le Havre/Rouen en amont d'Yvetot,
- Créer une nouvelle ligne avec traversée de la Seine.

Six scénarios ont ensuite été présentés : 2 à l'Ouest, 3 à l'Est et 1 par Maromme (la ligne existante).

Dans chaque zone de passage, la sortie de la gare nouvelle et la montée du plateau restent indispensables.

Sur 6 scénarios présentés, 5 impacteraient la Commune de LA VAUPALIERE notamment avec le jumelage de l'A150.

M. BRUNET ajoute qu'un atelier technique portant sur ce tronçon « Rouen-Yvetot » se déroule demain, jeudi 19 mai 2016, il s'y rendra accompagné de Mme CORNET, Mme LELIEVRE et M. NIEL. Il ne manquera pas de faire remonter les informations.

M. MORIN fait part de sa satisfaction quant à la pose de la banderole type du collectif à l'entrée de la commune sur la LNPN et informe, qu'à ce jour, seules deux Communes ont procédé à cette installation (La Vaupalière et Saint Jean du Cardonnay). M. MORIN en profite pour remercier Mme CORNET de sa participation active à cette action.

## **5) Demandes de subventions**

#### → Association Canteleu Maromme Volley-ball

M. BRUNET donne lecture du courrier émanant de M. WISNIEWSKI, président du club. L'équipe des M13 (anciennement benjamins) s'est qualifiée pour les phases finales de la Coupe de France de volley-ball. Les huit jeunes de cette équipe se rendront donc avec leurs coachs à Narbonne du 14 au 16 mai 2016 pour disputer ces dernières épreuves de qualification. Sur ces 8 participants, 3 sont issus de la formation vespaliennaise du baby-volley. Ce voyage a un coût estimé de 2000 € (transport, hébergement, nourriture). Une aide financière exceptionnelle est donc sollicitée à la Commune de La Vaupalière. Ces explications données, M. le maire propose de verser une participation de 200 €.

M. LANGUILLET s'étonne que l'on puisse envisager de créer de nouvelles dépenses à l'heure où les économies sont recherchées sur le fonctionnement de la Commune.

M. le maire soumet cette proposition au vote du conseil Municipal. Après discussion, il est décidé, par 7 voix, de ne pas verser de subvention au club Canteleu Maromme Volley-ball.

Vote : 7 voix contre (M. MAUTAENT, Mme MORIN, M. LANGUILLET, Mme RAYMUNDIE, M. LECAT, Mme COURTILLET, M. COSNARD), 6 voix pour (Mme PION, Mme BENARD, M. MORIN, M. BRUNET, Mme L'HERMITTE, M. LECOILLARD).

#### → Ouistreham Riva-Bella

Le 6 juin 1944, la Normandie a été le théâtre de la plus grande opération militaire jamais organisée : l'opération Overlord. A 6h30, des milliers d'hommes, issus du monde entier, ont débarqué sur nos plages pour libérer la France et l'Europe du joug nazi.

70 ans plus tard, le 6 juin 2014, les grands de ce monde ont décidé de se réunir à Ouistreham Riva-Bella afin de commémorer cet événement et honorer les derniers vétérans et les nations qui un jour ont fait le choix de la liberté à celui de la résignation. Aussi, Ouistreham Riva-Bella souhaite pérenniser le message de mémoire, de paix et de concorde des peuples au travers d'une « promenade de la paix » sur Sword Beach. Pour la mise en place de ce projet ambitieux, il est fait appel aux Communes pour y participer financièrement. La participation demandée pour une Commune de 501 à 5000 habitants est de 1500 €.

Après discussion, le conseil Municipal se prononce contre à l'unanimité.

#### → Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Comme les années précédentes, M. le Président du Département sollicite la Commune pour participer au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui est un dispositif en direction des jeunes les plus en difficulté. Ce fonds permet d'aider ces jeunes soit en termes de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de 1<sup>ère</sup> nécessité.

La participation de la Commune serait de 0.23 € par habitant (montant inchangé depuis 1997).

Une Commune qui participe au financement du FAJ peut siéger au Comité local d'attribution.

Pour éviter une confusion fréquente, M. MARTIN rappelle que cette contribution volontaire au FAJ, versée au Département en faveur des jeunes habitants de la Seine-Maritime, est à différencier de la subvention de fonctionnement versée à la Mission locale.

Après avoir entendu ces explications, et divers échanges, le conseil Municipal se prononce contre cette participation par 8 voix.

Vote : 10 voix contre (M. MAUTAIENT, M. LANGUILLET, M. COSNARD, Mme RAYMUNDIE, M. LECAT, Mme COURTILLET, Mme PION, Mme BENARD, M. LEMARIE, M. CANTREL) et 5 abstentions (M. MORIN, M. LECOULLARD, Mme MORIN, M. BRUNET, Mme L'HERMITTE).

#### **6) Organisation de la sortie « jeunes »**

M. le maire propose d'organiser à nouveau une sortie avec les jeunes âgés de 12 à 18 ans, le samedi 25 juin 2016 après-midi.

La formule « karting » étant appréciée par la majorité d'entre eux, M. BRUNET présente en détail deux devis pour reconduire cette activité, à savoir :

- Rouen espace karting (le Croisset) pour un montant de 1 366 € ttc,
- Normandie karting (Dieppedalle) pour un montant de 1340 € ttc.

A tarifs quasiment égaux, M. le maire suggère de retenir « Rouen espace karting » qui peut accueillir le groupe de 14h à 17h, alors que « Normandie karting » n'est disponible que le matin. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

M. BRUNET présente ensuite deux devis pour le transport en car de 59 places en direction du Croisset, à savoir :

- Cars Perier pour un montant de 366.76 € ttc,
- Autocars Hangard pour un montant de 391 € ttc

Sur proposition de M. le maire, le conseil Municipal retient les cars PERIER pour assurer le transport de cette sortie.

Des invitations seront transmises aux jeunes de 12 à 18 ans.

L'encadrement sera assuré par M. LECAT, M. COSNARD, Mme COURTILLET, Mme PION, M. MAUTAIENT, M. LANGUILLET, M. BRUNET ainsi que, sous réserve de leurs disponibilités, par M. CANTREL, M. LEMARIE et M. LECOULLARD.

#### **7) Organisation de la sortie des participants au concours des maisons et jardins fleuris 2015**

Mme RAYMUNDIE présente le programme proposé par la commission « environnement ».

La sortie se déroulera le dimanche 12 juin 2016 au château de Boutemont situé à OUILLY le VICOMTE dans le CALVADOS dont les jardins sont classés remarquables.

↳ Programme de la journée :

- Visite de distillerie,
- Visite du château du Breuil,
- Déjeuner,
- Visite des jardins du château de Boutemont,
- Pot de l'amitié à la mairie.

Le coût total de cette journée est estimé à 3430 € comprenant les dépenses suivantes :

- Transport avec les autocars HANGARD : 1024 €,
- Visite du château du Breuil : gratuite,
- Repas : 34 € par personne,
- Visite des jardins : 7.50 € par personne,
- Petits fours : 100 €

Il est proposé de demander une participation aux personnes inscrites à savoir :

- 35 € par personne pour les concurrents, les élus, les conjoints, les membres extérieurs de la commission « environnement »,

- 40 € par personne pour les extérieurs.  
Après échanges au sein du conseil Municipal, le programme et les conditions présentés sont acceptés à l'unanimité.

## **8) Bilan de la session du centre de loisirs d'avril 2016 et organisation du CLSH de juillet 2016**

### **→ Bilan du CLSH d'avril 2016 par M. LECAT**

#### ➤ Effectifs :

Lundi : 20 enfants,

Mardi : 29 enfants,

Mercredi : 19 enfants,

Jeudi : 28 enfants,

Vendredi : 36 enfants.

#### ➤ Dépenses :

Repas : 292.52 €,

Transport à la ferme pédagogique : 617.98 €,

Activités : 468 €,

Fournitures : 173.92 €

Salaires et charges : 2 734.53 €

#### ➤ Recettes :

Participation des familles : 1693.75 €

Soit un bilan financier déficitaire de 2 593.20 €.

### **→ Organisation du CLSH de juillet 2016**

La commission du centre de loisirs propose le programme suivant :

Ouverture du centre du 6 au 29 juillet 2016.

- 1<sup>ère</sup> semaine du 6 au 8 juillet 2016 : 3 jours,  
Le 7 juillet : centre aquatique de Barentin, transport Cars Perier et repas au restaurant « Burger King »
- 2<sup>ème</sup> semaine du 11 au 15 juillet 2016 : 4 jours,  
Le 11 juillet : parcours accrobranches de la Maine (Verticabana) en s'y rendant à pied avec pique nique sur place.  
Le 13 juillet : parc de Clères, transport Cars Perier et pique nique sur place.
- 3<sup>ème</sup> semaine du 18 au 22 juillet 2016 : 5 jours  
Mini-camps pour les plus grands de 6 à 12 ans intéressés.  
Centre à La Vaupalière pour les plus petits de 4 à 6 ans et les enfants qui ne souhaitent pas participer au mini-camp.

Pour les enfants au centre, les activités proposées sont :

Le 18 juillet : Rouen sur mer avec pique nique sur place, avec utilisation des transports en commun.

Le 20 juillet : Vélos dans la forêt de Canteleu ; les vélos seront amenés sur place par les agents techniques.

Le 22 juillet : Woupy au Docks 76 avec repas au restaurant « Flunch ».

Tous ces sorties se feraient en empruntant les transports en commun.

Concernant le mini-camp, il est proposé de reconduire la même formule que l'an dernier mais sur 5 jours au lieu de 3. Le mini-camp se déroulerait au poney club « la clé des champs » situé à Fresquiennes. L'activité « poney » se ferait toutefois sur 3

jours. Le 1<sup>er</sup> et le dernier jour étant réservés à la préparation et au rangement du camp.

- 4<sup>ème</sup> semaine du 25 au 29 juillet 2016 : 5 jours

Le 25/07 : sortie vélos jusque la piscine de Canteleu pour les grands.

Le 26/07 : parc d'attractions de St Paul, transport Cars Perier,

Le 27/07 : escalade à Mont-Saint-Aignan (pour les grands) et piscine de Mont-Saint-Aignan (pour les petits) par les transports en commun

Le 28/07 : soirée de clôture.

A propos des tarifs, la commission propose de maintenir les tarifs existants soit 65 € par semaine et 14 € par jour pour le centre de loisirs.

Pour le mini-camp, elle suggère une participation des familles de 120 € et 100 € pour les familles non imposables. M. BRUNET constate que ces montants ne couvrent que les frais journaliers versés au poney club (24 € par jour et par enfant). Les autres frais (transports, alimentation, encadrement ...) resteraient par conséquent à la charge de la Commune.

Aussi, il propose une autre tarification à savoir 150 € par enfant ou 120 € pour les familles non imposables.

M. le maire soumet ces propositions au conseil Municipal :

- 120 € et 100 €, sont POUR M. LECOULLARD, M. MAUVALENT, M. LANGUILLET, M. LECAT, Mme COURTILLET, Mme PION, Mme BENARD, M. LEMARIE, M. CANTREL.

- 150 € et 120 €, sont POUR Mme MORIN, Mme RAYMUNDE, M. BRUNET, Mme L'HERMITTE, M. MORIN, M. COSNARD.

Les tarifs retenus pour le mini-camp sont, par conséquent, 120 € la semaine par enfant ou 100 € la semaine par enfant pour les familles non imposables.

Le conseil Municipal décide ensuite de reconduire les tarifs du centre (65 € la semaine par enfant et 14 € par jour et par enfant).

La restauration sera assurée par CUISINE EVOLUTIVE.

Le recrutement des animateurs se fera comme d'habitude en fonction du nombre d'enfants inscrits. Les conditions de rémunérations restent inchangées (45 € brut par jour pour les non diplômés et 58 € par jour pour les titulaires du BAFA) y compris le forfait nuit pour les animateurs encadrant le mini-camp (31.50 € brut par nuit pour un animateur BAFA et 26.50 € brut par nuit pour un animateur non diplômé. Les agents titulaires percevront des heures supplémentaires).

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions faites par la commission et valide l'ensemble des prestations suggérées par la commission.

## **10) Organisation de la fête du sport et de la fête communale**

### **↳ Fête du sport**

La parole est donnée à M. LECAT.

La fête du sport se déroulera les 18 et 19 juin 2016. L'organisation se fait en partenariat avec les différentes sections sportives. Seule la section Volley a répondu négativement, quant à la section Futsal, les appels sont restés sans réponse.

M. LECAT propose de reconduire la même trame qu'en 2015.

Le programme sera le suivant :

#### Samedi 18 juin 2016

9h/10h30 Babyvolley (pour les 4/10 ans)

10h30/11h30 Gym

10h30/12h Football (pour les 6/10 ans)  
14h/16h30 Rallye pédestre sur 7 km  
14h/18h Tennis  
14h/17h Football (pour les 9/10 ans et 11/13 ans)  
18h/19h Zumba

#### Dimanche 19 juin 2016

9h30/11h30 VTT  
10h/11h Running et peut-être Futsal  
14h/16h Pétanque et tennis de table  
16h/17h Football (adolescents/adultes)  
17h/18h Jeux ludiques  
18h Pot de clôture

M. LECAT rappelle la nécessité de réserver la salle polyvalente et de prévoir l'installation des barnums. Il compte également sur la présence des élus afin d'encadrer au mieux cette manifestation.

L'organisation de la fête du sport 2016, telle que présentée ci-dessus, est validée à l'unanimité par le conseil Municipal.

#### **🔗 Fête communale**

M. BRUNET rappelle que la fête se déroulera le samedi 9 juillet 2016.

Concernant l'organisation du repas, il présente le devis de la société BONNAIRE TRAITEUR « la Salers en folie », étudié par la commission « fêtes et cérémonies », s'élevant à 3 009.71 € ttc sur la base de 150 convives. Cette prestation comprend le repas, le matériel et la présence de quatre cuisiniers.

Le menu étant : barbecue (merguez, saucisses, brochettes) avec frites, roue de brie, salade verte, salade de fruits et cookie au chocolat.

Ces explications données, le conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société BONNAIRE TRAITEUR.

Le coût du repas étant de 20 € par personne, M. le maire propose de fixer à ce même tarif la participation par personne. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Concernant l'animation et le feu d'artifice, ces points seront évoqués lors de la séance du 8 juin prochain.

Comme M. LECAT, M. BRUNET invite l'ensemble des élus à participer et compte sur leur disponibilité dès le samedi matin pour préparer la salle.

Il précise qu'une nouvelle formule, sans feu d'artifice, va être étudiée à compter de 2017 avec utilisation de la salle Wapalleria au lieu de la salle polyvalente.

#### **11) Questions diverses**

Mme MORIN, rejointe par M. M. MORIN, demande que soit rappelée aux associations syndicales de la résidence « la Vigne » et du lotissement « le Vert Galant » la nécessité d'appliquer l'arrêt municipal concernant le bruit.

Mme MORIN s'interroge également sur la conformité de certaines constructions (ravalement de façades, teinte des couvertures).

Mme MORIN suggère également de prévoir dans la procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme, une réglementation par rapport à l'installation des aérothermes sur les parcelles (visibilité, distance par rapport aux constructions



voisines ...) pour éviter les nuisances sonores que cela peut engendrer pour les riverains.

Sur ce point, M. MORIN fait part de sa proposition sur l'ajout d'une prescription type sur ce genre d'installation (procédé constructif minimisant l'impact de décibels et la vue des voies publiques) et de son souhait de la généraliser aux permis de construire en cours d'instruction. M. MORIN fait part de sa surprise sur l'installation de ce type d'équipement et de son développement croissant du fait du passage du gaz dans les nouveaux lotissements. M. MORIN précise que ces équipements doivent être parfaitement dimensionnés et nécessitent un bon entretien.

M. MAUTALENT déplore les horaires de travail des paysagistes dans les lotissements (notamment sur le temps du déjeuner)

M. LANGUILLET rappelle la nécessité de faire passer la balayeuse pour l'entretien de la voirie notamment route de Montigny.

M. LANGUILLET demande que soit réparée la grille de l'avaloir de la résidence des prés.

M. LANGUILLET revient sur la tranchée réalisée par Eaux de Normandie route de Montigny. Celle-ci n'a pas été correctement rebouchée.

M. MORIN interroge M. BRUNET sur le devenir de l'entrée provisoire créée par M. DURAND, qui pourrait se généraliser par des interprétations sur l'application des articles du PLU.

M. MORIN souligne l'attrait de l'équipement de dépôt de baguettes.

M. LECAT souligne les réels efforts d'entretien des espaces verts constatés à la salle Wapalleria, d'autant que le service technique soit actuellement en sous effectif du fait des arrêts « maladie » en cours.

M. MORIN interroge M. BRUNET sur l'éclairage du totem « la Vespaliennne » installé par le nouveau dentiste. Ce totem dégage une forte luminosité et n'est pas en cohérence avec la fermeture de l'éclairage public sur la Commune de 0h à 5h.

M. CANTREL interroge M. BRUNET sur la demande de M. DECAUX. A ce jour, l'indivision DECAUX-QUIBEL reste propriétaire de la parcelle AE 770 située au carrefour de la route de Montigny et de la rue de l'église. Ils souhaitent vendre cette parcelle. Aussi, ils demandent que soit détourné le déversement des eaux de pluie afin que la marnière puisse être comblée et le terrain vendu dans de bonnes conditions. M. BRUNET explique que la Commune va devoir engager des travaux pour modifier le réseau d'eaux pluviales existant.

M. LANGUILLET signale que les caniveaux ont été nettoyés route de Duclair mais pas les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est ensuite donnée au public.

La séance est levée à 23h15.